



**FIDA**  
**FONDS INTERNATIONAL DE DÉVELOPPEMENT AGRICOLE**  
**Conseil d'administration - Soixante-cinquième session**

Rome, 2-3 décembre 1998

**FRAIS DE SUPERVISION DE LA BANQUE MONDIALE**

1. L'article 7, section 2 g) de l'Accord portant création du FIDA précise que "Le Fonds confie l'administration des prêts à des institutions internationales compétentes afin que celles-ci procèdent au déboursement des fonds provenant de chaque prêt ainsi qu'à la surveillance de l'exécution du projet ou programme convenu". À l'exception des projets placés sous la supervision directe du FIDA (voir résolution 102/XX du Conseil des gouverneurs du 21 février 1997), tous les projets du FIDA en cours sont supervisés par des institutions coopérantes sur la base d'accords de prêt relatifs à chacun d'eux. Les responsabilités des institutions coopérantes à l'égard du FIDA sont précisées dans les accords de coopération, établis pour chaque institution coopérante, qui définissent les modalités et conditions financières prévues. En outre, une lettre de nomination est envoyée individuellement pour chaque projet à l'institution coopérante sélectionnée. Le FIDA faisait appel fin novembre 1998 aux services de dix institutions coopérantes internationales et régionales. La Banque mondiale a été chargée de la supervision de 50 projets, ce qui représente 20% de l'ensemble du portefeuille, soit 248 projets en cours.

2. La Banque mondiale a été pour le FIDA un important prestataire de services de supervision, à deux titres: en tant que superviseur de projets dus habituellement à sa propre initiative et cofinancés par elle et le FIDA, et en tant qu'institution coopérante chargée de la supervision de projets dus à l'initiative du Fonds. La Banque mondiale n'a pas facturé de frais au FIDA pour les projets dont elle a eu l'initiative et que le Fonds a cofinancés. Elle a évidemment facturé au FIDA la supervision des projets dont il a eu l'initiative. Cette formule a été bénéfique aux deux parties: au FIDA qui a pu accéder à des services de supervision qui ont été longtemps difficiles à obtenir de la part d'autres institutions; à la Banque mondiale qui a pu ainsi acquérir une expérience pratique de l'exécution de projets de lutte contre la pauvreté.

3. En dépit du degré élevé de collaboration stratégique entre le FIDA et la Banque, qui témoigne d'une convergence croissante des objectifs institutionnels dans le domaine de la réduction de la pauvreté, les rapports institutionnels concernant la supervision des projets dus à l'initiative du FIDA se heurtent à des difficultés grandissantes. Plus particulièrement, la Banque mondiale a cherché ces dernières années à augmenter le niveau des redevances pour les services de supervision des projets dus à l'initiative du FIDA, en supprimant ce qu'elle considérait être un élément d'aide financière dans la tarification de ses prestations ainsi que la marge entre le montant inscrit par le FIDA à son

budget pour les services de supervision de la Banque et le montant comptabilisé par celle-ci au titre des dépenses effectives.

4. En janvier 1998, une mission du FIDA dirigée par M. J. Moody, qui était alors vice-président, s'est rendue à la Banque mondiale pour s'efforcer de normaliser les relations dans le contexte de la supervision en s'accordant sur une base financière et organisationnelle durable. Lors des entretiens, la Banque a fait savoir qu'elle considérait le tarif de 92 800 USD par an comme normal pour la supervision d'un projet FIDA moyen, ce qui correspond à un nouveau niveau de contribution unitaire (et une majoration des tarifs unitaires) plus élevé que prévu dans l'accord de 1996 entre le FIDA et la Banque, qui établissait le coût estimatif moyen de la supervision par "équivalent de projet complet (EPC)" à environ 45 000 USD par an. Il a toutefois été expliqué à la Banque que le budget du FIDA pour l'exercice 1998 était déjà fixé et qu'aucune hausse sensible des dépenses moyennes encourues par le FIDA ne pouvait être envisagée pour cette année. Compte tenu de ces circonstances, la Banque est convenue de superviser en 1998 le portefeuille dans les limites de l'allocation budgétaire - étant entendu qu'aucun nouveau projet dû à l'initiative du FIDA ne devrait lui être confié en qualité d'institution coopérante (IC) au tarif en vigueur.

5. Avant les entretiens prévus sur les coûts de supervision, la haute direction de la Banque mondiale avait officiellement informé le FIDA en août 1998 de sa position sur cette question et de son intention de calculer les redevances du Fonds sur la base d'un "système de tarification uniforme" d'environ 7 020 USD par semaine d'expert. Dans le même temps, la Banque a fait savoir qu'elle entendait intensifier ses efforts de supervision, ce qui se traduirait par exemple par 24,5 semaines d'expert en moyenne pour des régions comme l'Afrique. Ainsi, le nouveau taux de redevance sera largement supérieur au tarif facturé dans le passé et nettement au-dessus des moyens budgétaires du FIDA, tout en dépassant de loin les tarifs appliqués par d'autres prestataires de services de supervision comparables. À cet égard, il convient de noter que: a) le tarif annuel du Bureau des services d'appui aux projets de l'ONU (BSP/ONU) pour la supervision de projets est d'environ 45 000 USD par projet par an (montant similaire au taux convenu en 1996 entre le FIDA et la Banque, mais qui n'a pas été maintenu); b) la notation de la performance des IC par les responsables de portefeuille place la Banque mondiale et le BSP/ONU à égalité pour la rubrique des meilleurs services, tout en donnant un avantage au BSP/ONU du fait qu'il figure très rarement à la rubrique des services insatisfaisants.

6. En octobre 1998, une autre mission du FIDA conduite par le vice-président, M. J. Westley, s'est rendue à la Banque mondiale pour renforcer le partenariat dans le domaine du développement et pour négocier et arrêter le nouveau tarif de supervision. À cette occasion, la Banque a fait savoir qu'elle exigeait le recouvrement intégral des coûts, ce qui représente en moyenne un montant effectif d'environ 120 000 USD par projet par an.

7. Au retour de la mission à Rome, il a été procédé à un examen très minutieux des projets dus à l'initiative du FIDA confiés à la Banque mondiale dans le but de recenser ceux qui pourraient être transférés à d'autres IC pratiquant des tarifs sensiblement plus bas sans compromettre l'exécution des activités. Les projets qui resteraient confiés à la Banque mondiale ont été sélectionnés sur le critère de la date de clôture (afin de réduire au minimum les perturbations de l'exécution) et sur des considérations d'ordre technique et stratégique. Sur la pièce jointe figure une liste des projets que le Fonds a l'intention de laisser à la Banque mondiale aux nouveaux tarifs (tableau 1) et ceux qui seront redistribués à d'autres institutions coopérantes (tableau 2), à compter du 1er janvier 1999. Cette liste a déjà été communiquée à la Banque mondiale. Les divisions régionales ont également entamé des pourparlers bilatéraux avec des institutions coopérantes internationales et régionales. Le BSP/ONU devrait recevoir la majeure partie des projets redistribués et a déjà été avisé de cette éventualité.

**Tableau 1: Projets dus à l'initiative du FIDA qui resteront sous la supervision de la Banque mondiale \***

<b>Division du FIDA</b>	<b>No. de prêt</b>	<b>Pays</b>	<b>Nom</b>	<b>Date de clôture prévue</b>
PA	273-NR	Nigéria	Développement agricole et communautaire dans l'État de Katsina	30/06/1999
PA	461-GH	Ghana	Amélioration des racines et tubercules	31/12/2004
PA	307-NR	Nigéria	Développement agricole et communautaire dans l'État de Sokoto	30/06/2001
PF	232-RW	Rwanda	Développement agricole au Gikongoro	31/12/1999
PF	324-TZ	République-Unie de Tanzanie	Services de vulgarisation et de services financiers ruraux dans les hautes terres méridionales	31/12/1999
PF	365-ER	Érythrée	Aménagement des oueds des basses terres de l'Est	30/06/2001
PF	421-ET	Éthiopie	Composante production informelle de semences du Projet de développement des systèmes semenciers	30/06/2001
PF	442-UG	Ouganda	Développement de la production d'huile végétale	30/06/2006
PN	440-EG	Égypte	Services agricoles pour les nouvelles terres de l'est du delta	31/12/2004

\* des pourparlers sur la facturation des frais de supervision pour le projet suivant sont en cours:

PI	439-IN	Inde	Promotion et d'autonomisation des femmes rurales	30/06/2002
----	--------	------	--	------------

**PIÈCE JOINTE**

**Tableau 2: Projets redistribués à d'autres institutions coopérantes**

<b>Division du FIDA</b>	<b>No. de prêt</b>	<b>Pays</b>	<b>Nom</b>	<b>Date de clôture prévue</b>
PA	290-CA	République centrafricaine	Développement rural de la zone de savanes à vocation vivrière	31/12/2000
PA	419-CI	Côte d'Ivoire	Appui à la commercialisation et aux initiatives locales	30/09/2004
PF	338-MW	Malawi	Services financiers ruraux: Sous-projet de services financiers Mudzi	31/03/2001
PF	SRS-035-MW	Malawi	Services agricoles - Sous-projet de sécurité alimentaire des petits exploitants	31/03/2000
PF	377-ZM	Zambie	Irrigation et hydraulique paysannes	31/12/2000
PF	410-MG	Madagascar	Amélioration et développement agricoles dans le Nord-Est	30/06/2003
PF	359-MZ	Mozambique	Développement agricole de la province de Niassa	30/06/2003
PF	400-TZ	République-Unie de Tanzanie	Initiatives paysannes dans la région de Mara	30/06/2003
PF	433-TZ	République-Unie de Tanzanie	Aménagement de l'agriculture et de l'environnement	31/12/2003
PF	293-ZA/SRS 028-ZA	Zambie	Développement régional de la province du Nord-Ouest - Phase II	30/06/2000
PF	368-ZM	Zambie	Sécurité alimentaire des ménages dans la province méridionale	31/12/2001
PF	438-ET	Éthiopie	Programme spécial pour l'Éthiopie - Phase II	31/12/2003
PI	326-PN	Papouasie-Nouvelle-Guinée	Développement rural du Simbu septentrional	31/12/1999
PL	445-BO	Bolivie	Services d'assistance technique à l'intention des petits exploitants	30/06/2004
PN	347-AL	Albanie	Développement rural des districts du nord-est du pays	31/12/2000
PN	449-BA	Bosnie-Herzégovine	Remise en état et développement des petites exploitations agricoles	31/12/1999

PA - Division Afrique I

PF - Division Afrique II

PI - Division Asie et Pacifique

PL - Division Amérique latine et Caraïbes

PN - Division Proche-Orient et Afrique du Nord